

Année concernée

Nom Prénom de l'élu-e

Date de début du mandat régional

Mandat régional

Précisions opor-t une incidence sur les moyens dont dispose l'élu-e

Groupe Politique

MOYENS FINANCIERS

Montant perçu au titre de l'indemnité de mandat

Référence : Indemnité annuelle brute

L'élu-e perçoit-il/elle d'autres moyens financiers liés à son mandat régional ?

Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de transport pour les seuls déplacements que l'élu-e engage dans l'exercice de son mandat ?

Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de déplacement pour les seuls déplacements que l'élu-e engage dans l'exercice de son mandat ?

Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de restauration et d'hébergement pour les déplacements que l'élu-e engage dans l'exercice de son mandat ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élu-e une indemnité de présence forfaitaire de type jalon de présence ?

Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe financière qu'il/elle gère individuellement pour mener des activités politiques connexes à son mandat (publications, colloques, communication, etc...)

Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe financière pour couvrir ses frais généraux (activités en territoire, tenue d'une permanence d'élu-e, etc.) ?

Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe financière pour subventionner des organismes tiers ?

GRUPE POLITIQUE

Le Conseil Régional met-il à la disposition du groupe politique auquel appartient l'élu-e, le cas échéant, une enveloppe financière gérée collectivement pour ses activités politiques extérieures à l'Assemblée (colloques, publications, activités en territoire, etc.)

MOYENS MATERIELS

Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e dans ses politiments un espace de travail personnel ?

Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e un équipement technique personnel (ordinateur ou tablette) ?

L'élu-e bénéficie-t-il/elle de moyens de transports spécifiques pour réaliser des projets vers les divers lieux de réunion ?

Un service de voiture avec chauffeur est accessible à la Présidente et aux Conseillers régionaux portant mandat pour l'exercice de leurs activités régionales. Dans ce cas l'élu-e n'a droit à aucun remboursement de frais de déplacement.

Autres moyens matériels mis à disposition de l'élu-e ?

Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e des moyens de formation ?

Le Conseil Régional accorde-t-il des avantages à l'élu-e (véhicule de fonction, appartement de fonction, hôtel à prix réduit, emplacement bonifié à tous bonifiés, accès gratuit à certains transports publics, etc.)

GRUPE POLITIQUE

Le Conseil Régional met-il à disposition un espace de travail collectif, dédié au groupe politique auquel appartient l'élu-e ?

Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élu-e un équipement technique collectif (modèle de bureau, téléphone fixe, ordinateur) ?

Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élu-e des crédits pour les moyens matériels ?

Montant des crédits pour les moyens matériels alloués au groupe d'opportenance, pour l'année concernée

Montant consacré pour l'année concernée

Le montant est ré-affecté au budget du conseil régional

MOYENS HUMAINS

La Présidence, l'Exécutif régional, le Bureau de l'Assemblée, les membres de bureau de Commissions Sectorielles bénéficient de l'appui du cabinet de la Présidente et des services administratifs. L'organigramme de l'administration régionale est consultable sur : <http://www.laregion.fr/ressources>

Le conseil Régional met-il à la disposition du groupe politique auquel appartient l'élu-e

une enveloppe financière pour l'entretien de personnel, recruté par le Conseil Régional ou service des élu-es du groupe ?

Montant des crédits pour les moyens humains alloués au groupe d'opportenance, pour l'année concernée

Montant consommé de ces crédits, pour l'année concernée

Le montant est ré-affecté au budget du conseil régional

Quelles sont les personnes embauchées par le groupe politique de l'élu-e ?

La liste des collaborateurs des groupes politiques de la Région Occitane est consultable sur : <http://www.laregion.fr/ressources>

AUTRES INFORMATIONS

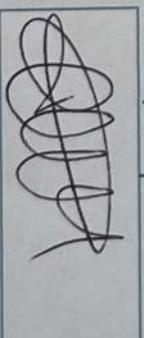
Précisions complémentaires que souhaite déclarer l'élu, notamment aux moyens financiers, matériels et humains mis à sa disposition

Je soussigné(e) Mme Bernadine FADILHA

certifie sur l'honneur que les informations portées ou présent document sont sincères et véridiques.

Fait à Lezère

Le 20/05/2024

Signature 

CNIL

COMMISSION NATIONALE
INFORMATIONNELLE À LIBERTÉ



Traitement des données à caractère personnel

Le traitement de données relatif aux déclarations de transparence des élus.e.s de la Région Occitane / Pyrénées-Méditerranée est effectué conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2019 et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques (RGPD). Les informations publiées, sont communiquées à des tiers dans le cadre des règles et dérogations légales relatives au secret professionnel. La Région Occitane s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées, et notamment empêcher qu'elles soient déformées ou endommagées.